

COM M U N I Q U E

**A PROPOS DU VOTE EN CSE DES DECRETS SUR LA RENOVATION  
DE LA VOIE PROFESSIONNELLE**

Le CSE du 23 octobre 2008 a examiné les projets de décrets sur la voie professionnelle. Boycotté lors de la 1ère session la semaine précédente, il a, par son vote négatif, refusé notamment d'approuver le décret sur l'orientation qui consacre les 3 voies d'égalité du système éducatif, refusé les passerelles entre les voies générale, professionnelle et technologique, refusé le maintien d'un parcours en 2 + 2 ans pour certains élèves, refusé une disposition qui maintient un diplôme de niveau V dans le cursus en 3 ans.

Le SNETAA e.i.l. écarté en 2000 de cette instance par une interprétation subjective des textes, ne siège plus au CSE, qui s'appelait autrefois Conseil de l'Enseignement Général et Technique. C'est ainsi qu'a été exclue du débat la plus grande majorité des enseignants de la voie professionnelle qui ont choisi le SNETAA e.i.l. pour les représenter et les défendre.

Les organisations syndicales membres du CSE représentent l'ensemble des personnels du second degré et non les personnels de l'enseignement professionnel, et celles qui s'insurgent aujourd'hui contre les nouvelles modalités du BEP sont celles qui ne le reconnaissaient pas en tant que diplôme lors de sa création.

A partir de là, on peut craindre que le CSE ne se prononce contre les avancées statutaires des PLP lorsque les textes seront examinés. C'est ainsi que certaines organisations syndicales s'étaient prononcées contre les 18 heures pour tous les PLP, lors de la dernière modification statutaire du décret sur les PLP.

Ce vote n'est qu'indicatif, en effet, et le SNETAA a d'autres moyens pour se battre et faire avancer ses revendications. Il ne préjuge pas non plus de la suite donnée à la publication des textes, mais il montre bien l'hostilité de certaines organisations à la rénovation de la voie professionnelle et à la reconnaissance de ses personnels.

Contact :  
Catherine LANG  
Secrétaire nationale